



Ma mère garde le livret de famille sous clés

Par **Pignic**, le **08/09/2011** à **17:09**

Bonjour,
Ma mère conserve le livret de famille (entre autre) sous clés et refuse de me le confier pour que je renouvelle ma carte d'identité.
Ce refus est due à un différent issue du fait qu'elle a dilapidé l'héritage de mon père (plusieurs centaines de milliers d'euros) en le donnant à un "entrepreneur" sans écouter mes mises en gardes et, étant quasiment sur la paille, continu de croire en son "investissement"... Mais c'est une autre histoire...
Que puis-je faire pour obtenir ce livret de famille ?
Merci.

Par **corimaa**, le **08/09/2011** à **23:47**

Bonsoir, vous n'avez pas besoin du livret de famille de votre mère pour faire renouveler votre CNI. Il vous suffit de demander un acte integral de naissance à la mairie de votre naissance. Cela se fait d'ailleurs très souvent via le site internet de la mairie. Et ensuite, vous allez à la mairie faire votre CNI
D'autre part, le livret de famille de votre mère est à votre mère et ne peut vous servir à rien

Par **Pignic**, le **09/09/2011** à **10:44**

Merci pour votre réactivité, je pensais que le livret était nécessaire car on me l'a demandé en mairie mais on ne m'as pas dit qu'il n'était pas obligatoire.
Encore merci.

Par **corimaa**, le **10/09/2011** à **10:27**

Concernant l'heritage de votre père qu'elle dilapide, c'etait de l'argent ou de l'immobilier. Car elle en peut pas vendre de l'immobilier sans votre accord puisque vous etes nu proprietaire pour une partie de la succession de votre père.rnrnPour ce qui est de l'argent, ça va etre plus dur car elle en a l'usufruit meme si logiquement il y en a une partie sur laquelle vous etes nu proprietaire, sauf qu'elle en a l'usufruit et qu'elle risque de tout manger

Par **Pignic**, le **12/09/2011** à **09:10**

En effet pour l'héritage dilapidé, il s'agit d'argent sur lequel moi et mes frères avions une partie en nu propriété... Mais c'est du passée malheureusement...